

BILAN ANNUEL 2020

Tribunal administratif de Montpellier



Denis BESLE
Président du tribunal
administratif de
Montpellier

C'est une année inédite, empreinte d'une réelle et forte capacité d'adaptation, que le tribunal administratif de Montpellier a vécue en 2020. Inédite, en raison du premier confinement et des contraintes sanitaires qui se sont imposées toute l'année avec la mise en place des mesures permettant la reprise de l'activité dans des conditions compatibles avec la prévention du risque sanitaire pour les personnels et les justiciables. Dans ce contexte, le tribunal s'est appuyé sur les outils numériques développés depuis plusieurs années et sur la forte mobilisation de ses magistrats et agents pour répondre à la demande de justice. Par la poursuite de l'instruction des recours, notamment du contentieux électoral,

mais aussi par l'exercice de son office de juge des référés, gardien de l'équilibre entre les impératifs de l'intérêt général et le respect des libertés publiques, il est resté présent au plus fort de la crise sanitaire. Par la poursuite de ses efforts dans la médiation, il a concrétisé sa dynamique avec l'organisation d'un forum et le renouvellement de la convention triennale avec ses partenaires. Par les efforts déployés pour exécuter son plan de reprise d'activité, il a rétabli ses équilibres en jugeant plus d'affaires qu'il n'en a enregistrées et a maintenu au plus bas le nombre de dossiers de plus de deux ans. Malgré les circonstances particulières, le tribunal administratif a donc pu assurer son office en 2020.

2020 en chiffres



6 027

affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

63
personnes dont :

27
magistrats

36
agents de greffe



6 122
affaires jugées

↘ 10,8 % par rapport à 2019



9 mois et 8 jours
de délai prévisible de jugement

↗ 9,9 % par rapport à 2019



84 %
de requêtes reçues par
téléprocédure



95 %
des jugements du tribunal sont
la solution définitive du litige